
DECISION N° : 116.05.2024

OBJET : CONVENTION AVEC LA SOCIETE SOCOTEC CONSTRUCTION SAS – Contrat relatif aux missions de contrôle technique pour l'opération de réhabilitation du gymnase La Bruyère 1

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de la société SOCOTEC CONSTRUCTION SAS, datée du 14 mai 2024,

Considérant qu'il convient règlementairement de passer un contrat pour une mission de contrôle technique dans le cadre du projet de réhabilitation du gymnase la bruyère 1, afin d'assurer le bon déroulement de l'opération.

Article 1 :

DECIDE de signer le contrat avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION SAS, Agence Construction Eragny, sise 13 allée Rosa Luxemburg – Bâtiment PICADILLY à ERAGNY SUR OISE (95610), relatif aux missions de contrôle technique, pour l'opération de réhabilitation du gymnase La Bruyère 1.

Le contrat porte sur les missions suivantes :

- Phase Conception : examen des diagnostics des existants, examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE, RICT
- Phase Document d'Exécution : examen des documents fournis par les entreprises en phase travaux
- Phase Travaux : rdv de chantier
- Phase Réception : RFCT, participation à la commission de sécurité/accessibilité
- Réalisation de l'attestation finale d'accessibilité handicapés

Les missions de contrôle technique visées par le présent contrat sont les suivantes :

- LP, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables,
- LE, relative à la solidité des existants,
- SEI, relative à la sécurité des personnes dans les ERP,
- PHa, relative à l'isolation acoustique des bâtiments autre que d'habitation,
- TH, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie,
- HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées,
- Réalisation de l'attestation accessibilité

Article 2 :

Ledit contrat prendra effet à compter de sa notification et devra suivre le planning de l'opération globale de réhabilitation du gymnase La Bruyère 1. Cela implique notamment un délai de conception de 9 mois ainsi qu'un délai prévisionnel de travaux de 8 mois.

Ledit contrat aura donc une durée estimative de 17 mois.

Article 3 :

DIT que la dépense totale résultant dudit contrat d'un montant de 8 790 euros HT soit 10 548 euros TTC sera prélevée sur les crédits inscrits aux budgets 2024 et 2025 de la commune.

Ladite dépense sera ainsi décomposée :

- Missions de base :

Missions de contrôle technique (LP, LE, SEI, PHa, TH-autres, HAND) : 8 010€ HT soit 9 612€ TTC

- Attestations :

Attestation accessibilité handicapés : 780 € HT soit 936 € TTC

Échéancier CT	Répartition
Honoraires dus à la signature	5,00 %
Honoraires Avancement conception 1	5,00 %
Honoraires Avancement conception 2	5,00 %
Honoraires dus à la remise du RICT	15,00 %
Honoraires au démarrage des travaux	10,00 %
Honoraires en cours de travaux	55,00 %
Honoraires dus à la remise du RFCT	5,00 %

Échéancier Mesures et Attestations	Répartition
Honoraires au démarrage des travaux	15,00 %
Honoraires en cours de travaux	55,00 %
Honoraires dus à la remise de l'attestation	30,00 %

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

Fait à OSNY, le 21 MAI 2024



Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

Proposition commerciale

Réhabilitation du gymnase la Bruyère - Osny

PASS CONFIANCE – 14 mai 2024

Votre contact SOCOTEC Construction :

David Saintobert
Chargé d'Affaires
Tel : 06 51 41 20 99
Mail : david.saintobert@socotec.com

SOCOTEC Agence Construction Eragny
Pôle Construction - IDF Ouest
13 allée Rosa Luxemburg
Bâtiment PICADILLY
95610 ERAGNY SUR OISE

Interlocuteur CLIENT :

Thomas Roussel
Directeur général des services
Tel : 06 86 57 11 10
Mail : t.roussel@ville-osny.fr

COMMUNE DE OSNY
RUE WILLIAM THORNLEY CHATEAU DE GROUCHY
95520 OSNY

SOCOTEC CONSTRUCTION - S.A.S au capital de 9.116.700 euros – 834 157 513 RCS Versailles
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France



SOMMAIRE

1	SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE	3
2	VOTRE PROJET	5
	Ses principales caractéristiques	5
	Description et points particuliers	5
3	LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE	6
	Les missions de contrôle technique	6
	Les prestations proposées	6
	L'équipe	7
	La méthodologie	8
	Les délais	8
	Les honoraires	9
4	LES ATTESTATIONS	10
	L'attestation accessibilité handicapés	10
5	CONDITIONS DE PAIEMENT	11
6	CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES	12

1 SYNTHÈSE DE NOTRE OFFRE

Nous vous remercions de nous consulter pour votre projet : Réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny.

Nous vous proposons le Pass Confiance qui a pour objectif de vous fournir les prestations qualitatives d'accompagnement suivantes :

MISSIONS DEMANDÉES	HONORAIRES HT
MISSIONS DE BASE	
Missions de contrôle technique (LP, LE, SEI, PHa, TH-autres, HAND)	8 010,00 €
ATTESTATIONS	
Attestation accessibilité handicapés	780,00 €
TOTAL	8 790,00 €

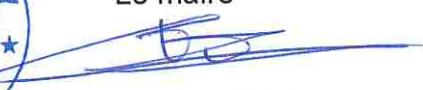


Rappel de votre projet : Réhabilitation du gymnase la Bruyère à Osny

V2 - [A] 2403209H0000009

Fait à ERAGNY SUR OISE, le 14 mai 2024

« Par l'acceptation de la présente offre, je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales et les conditions spéciales correspondant aux missions listées dans le tableau des missions. »

Pour accord du Client	Pour SOCOTEC CONSTRUCTION SAS
<p>Personne à contacter : _____</p> <p>_____</p> <p>N° SIRET de la société à facturer : _____</p> <p>_____</p> <p>Adresse de facturation : _____</p> <p>_____</p> <p>Date : _____</p>	<p>David SAINTOBERT Chargé d'Affaires</p> <p>Signature :</p>  <p>SOCOTEC CONSTRUCTION 934 157 513 RCS Versailles Agence Construction Val d'Oise 13 allée Rosa Luxembourg - Bâtiment PICADILLY 95610 ERAGNY SUR OISE Tél : 01 34 48 30 37 www.socotec.fr</p>
<p>Signature et cachet de l'entreprise :</p>  <p>Le maire Jean-Michel LEVESQUE</p> 	<p>Agence Construction Eragny Pôle Construction - IDF Ouest 13 allée Rosa Luxembourg Bâtiment PICADILLY 95610 ERAGNY SUR OISE</p>

NB : La présente proposition comporte 12 pages

2 VOTRE PROJET

Ses principales caractéristiques

Adresse de l'opération :

30 Av. du Moulinard,
95520 Osny

Nombre de bâtiments : 1

Stade d'avancement du projet : Programmation

Durée prévisionnelle conception : 9 mois

Durée prévisionnelle des travaux : 8 mois (1 mois de préparation + 7 mois de travaux)

Montant prévisionnel des travaux HT (hors VRD) : 2 300 000,00 €

Surface : 800 m²

Démarrage des prestations : à compter de la notification du présent contrat

Description et points particuliers

Réhabilitation du gymnase la Bruyère

3 LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

OBJECTIF : Prévenir les aléas techniques lors de la conception et la réalisation de l'opération afin d'assurer la solidité de l'ouvrage, la sécurité des personnes et le confort des occupants.

Les missions de contrôle technique

Vous nous avez sollicités pour les missions de Contrôle Technique suivantes :

- Mission LP, relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements dissociables et indissociables
- Mission LE, relative à la solidité des existants
- Mission SEI, relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH
- Mission PHa, relative à l'isolation acoustique des bâtiments autre que d'habitation
- Mission TH-autres bâtiments, relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie
- Mission HAND, relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Ces missions font l'objet d'un chiffrage spécifique (cf. Synthèse de notre offre).

Les prestations proposées

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phase, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

En phase Conception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Examen du diagnostic des existants - Examen des dossiers PC, APS, APD, PRO et DCE - RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique) sur DCE 	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de la notice de sécurité - Examen de la notice d'accessibilité - Réunions en phase amont - Réunion de présentation du RICT - Synthèse des avis au stade du RICT

En phase Documents d'Exécution

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Examen des documents relatifs (si couvert par le programme des travaux) : <ul style="list-style-type: none"> - aux infrastructures - aux superstructures - au clos et couvert - aux équipements indissociables - aux installations électriques - au génie climatique - à la sécurité incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèses régulières (a minima trimestrielles) des avis - Consultation de la Direction Technique pour ouvrage complexe

En phase Travaux (suivi d'Exécution)

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Présence à des RDV de chantier - Visites hors RDV de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de nos avis suspendus et défavorables en réunion de démarrage

En phase Réception

Les actes obligatoires	Le + SOCOTEC
<ul style="list-style-type: none"> - Remise du RFCT (Rapport Final de Contrôle Technique) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-rapport final environ un mois avant la réception - Participation à la commission de sécurité/accessibilité si elle existe

L'équipe

La mission est placée sous la responsabilité d'un ingénieur généraliste dénommé « Pilote » de l'opération. Le pilote est votre interlocuteur unique.

Il est suppléé afin de garantir la continuité de la mission en toute circonstance.

Il peut également solliciter les référents techniques nationaux de notre direction technique groupe sur des points particuliers.

Il planifie l'ensemble des interventions liées à la mission de contrôle technique et aux missions réglementaires contenues dans le Pass Confiance.

Pour votre opération, le pilote désigné sera **Zied KHALIL** (sous réserve de disponibilité au moment de l'acceptation de la présente offre)

En fonction des plans de charges de nos équipes, il pourra être remplacé par un intervenant qualifié de notre agence.

La méthodologie

L'ensemble de nos prestations est réalisé au moyen de notre outil informatique Rapsotec, véritable mémoire du chantier et support pour tous les intervenants.

Une diffusion par courriel

Rapsotec permet une communication directe de l'ensemble des avis émis par SOCOTEC par courriel.

Des éléments toujours à jour

A chaque nouvelle édition, vous recevez instantanément vos rapports modifiés par courriel. Ces éléments sont numérotés et incrémentés spécifiquement pour votre opération.

Une lecture facilitée

Grâce à la liste récapitulative, vous avez une vision exhaustive des observations en cours non suivies d'effet. Leur classement par livrable facilite la consultation des observations pour le Maître d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises.

Des informations hiérarchisées

Les observations regroupées dans les listes récapitulatives sont hiérarchisées en fonction de leur degré d'importance : suspendu et défavorable.

Une traçabilité totale de nos avis

Grâce à l'intégration de l'ensemble des éléments du projet dans Rapsotec, tous les avis émis par nos ingénieurs bénéficient d'une traçabilité totale : justification des levées de réserves, points sur les documents non reçus et intégration de tous les documents entrants dont les courriels.

Le + Socotec : Des avis clairs, précis et intelligibles.

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction*
- *Norme NFP 03-100 de septembre 1995 de contrôle technique*

Les délais

PRESTATIONS SOCOTEC	DELAJ EN JOURS / FREQUENCE
Avis sur document de conception	10
Élaboration du RICT sur PRO/DCE	15
Avis sur documents d'exécution	10
Fiches de visite de chantier	2
Liste récapitulative des avis	Trimestrielle
Pré-RFCT	30 jours avant réception
RFCT	10 jours après réception

Ces délais peuvent bien évidemment être réduits si le contexte du projet le nécessite.

Les honoraires

Les honoraires pour assurer la mission de contrôle technique telle que définie ci avant s'élèvent à :

- Mission de base souhaitée : **8 790,00 € H.T** soit **0,29 %** du montant TTC des travaux.

Le mois supplémentaire de chantier (hors recommandations) pourra donner lieu à une facturation de **800,00 € H.T / mois**.

Le + Socotec : Nous pouvons également vous accompagner dans le cadre de la constitution des dossiers d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

4 LES ATTESTATIONS

Au-delà de leur caractère obligatoire, ces attestations :

- sont à joindre à la Déclaration d'Achèvement de Travaux en mairie (à annexer au CERFA 13 408_02)
- peuvent également vous être demandées lors des Contrôles du respect des Règles de la Construction (CRC) exercés par l'administration jusqu'à 6 ans après la livraison de l'opération (selon article L 181-1 du Code de la Construction).

Elles sont indépendantes des missions de Contrôle Technique normatives.

L'attestation accessibilité handicapés

PRESTATIONS SOCOTEC MISSION HCDA	MONTANT DES HONORAIRES EN € HT
- Visite de l'intégralité du bâtiment et de ses abords avant réception	
- Relevés et mesures exhaustifs visant à statuer sur la conformité vis-à-vis des référentiels réglementaires	780,00 €
- Rédaction de l'attestation finale d'accessibilité handicapés	

Rappel du principal référentiel réglementaire :

- *Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public*
- *Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.*

5 CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos conditions de paiement font l'objet des échéanciers suivants :

Échéancier CT	Répartition
Honoraires dus à la signature	5,00 %
Honoraires Avancement conception 1	5,00 %
Honoraires Avancement conception 2	5,00 %
Honoraires dus à la remise du RICT	15,00 %
Honoraires au démarrage des travaux	10,00 %
Honoraires en cours de travaux	55,00 %
Honoraires dus à la remise du RFCT	5,00 %

Échéancier Mesures et Attestations	Répartition
Honoraires au démarrage des travaux	15,00 %
Honoraires en cours de travaux	55,00 %
Honoraires dus à la remise de l'attestation	30,00 %

La présente proposition, dont la validité est de 3 mois, constituera le contrat après signature en page 4.

Les pièces contractuelles qui constituent cette commande sont par ordre de priorité décroissante :

- Les conditions Générales et Spéciales jointes à la présente offre
- La norme NFP 03-100 relative à la mission de Contrôle Technique

Conditions de paiement - Modalités de règlement :

Nos honoraires seront fermes et non révisables.

Les honoraires et frais majorés du montant de la TVA 20%, seront réglés et versés suivant l'échéancier proposé ci-dessus.

Ces paiements seront faits à 30 jours date de facture à SOCOTEC Construction par virement bancaire uniquement (au profit du compte suivant RIB indiqué sur nos factures).

6 CONDITIONS GÉNÉRALES ET SPÉCIALES

Missions proposées	Conditions Générales correspondantes	Conditions Spéciales correspondantes
Missions de contrôle technique (LP, LE, SEI, PHa, TH-autres, HAND)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-CTC	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-CONS-CONTROLE TECHNIQUE
Attestation accessibilité handicapés (HCDA)	CONDITIONS GENERALES CG-SOC-CONS-AUTRES	CONDITIONS SPECIALES CS-SOC-SCT- ATTESTATIONS MESURES

Les Conditions Générales et les Conditions Spéciales sont mises à la disposition des CLIENTS sur le Site Socotec.fr où elles sont directement consultables.

Nous vous invitons à y accéder en cliquant sur le lien suivant : <https://www.socotec.fr/conditions-generales-socotec-construction-immobilier>